

France

Commission : Conseil des Ministres de la Culture

Question : pour une charte européenne du plurilinguisme, de l'éducation et de la mémoire historique.

Auteur : France

La France, un des pays jouant un rôle central dans l'union européenne, a pour mission sur le plan culturel de promouvoir la création artistique et de permettre la démocratisation et la diffusion des œuvres culturelles. Notre devoir est d'être un des moteurs de la promotion de la culture au sein de l'union européenne et d'établir une charte européenne du plurilinguisme, de l'éducation et de la mémoire historique

La mémoire historique est un exercice de transparence nécessaire et important pour reconnaître et apprendre des erreurs du passé, ce qui permet de progresser. La France a travaillé sur cet exercice en faisant passer plusieurs lois. La loi du 14 avril 1954 consacre le dernier dimanche d'avril au souvenir des victimes de la Deuxième Guerre mondiale. La loi du 18 octobre 1999 substitue à l'expression « aux opérations effectuées en Afrique du Nord » celle de « à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc », reconnaissant ainsi la réalité de la guerre d'Algérie et les souffrances subies par tous les acteurs de ce conflit traumatisant. La loi du 21 mai 2001, dite loi Taubira, reconnaît quant à elle que l'esclavage et la traite sont des crimes contre l'humanité, et le 10 mai est la journée choisie pour commémorer le souvenir de l'esclavage et de son abolition.

Sur le plan linguistique aussi, la France reconnaît désormais les bienfaits d'une pédagogie qui tient compte de l'origine de chaque élève et des langues étrangères ou régionales dont il a hérité, créant ainsi des passerelles entre les différents savoirs présents dans la classe. La France a pris conscience du fait que le plurilinguisme est un atout qui permet de maximiser l'efficacité dans la communication. Cela permet d'accepter les différences et de promouvoir les valeurs de tolérance, rendant nos communautés plus riches. Le plurilinguisme est un moteur pour l'échange et la mobilité au sein de l'Europe. Le 20 mars 2018, Emmanuel Macron a présenté son plan pour la langue française afin de promouvoir la langue française dans des pays étrangers. L'enjeu de cette stratégie est de faire du français l'une des trois plus grandes langues-monde du 21ème siècle et un atout dans la mondialisation. Plusieurs objectifs ont été cités lors de cette conférence dont l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants étrangers en France, le doublement du nombre des co-diplômes et le développement des partenariats entre établissements français et étrangers. Différentes mesures ont aussi été prises afin de soutenir cette stratégie ambitieuse. Au sein de l'UNESCO et de l'Union européenne, une campagne a été lancée pour convaincre les Etats de proposer au moins deux langues étrangères dans leur système éducatif, ce que la France a mis en place. Depuis 2010 l'apprentissage de deux langues étrangères est obligatoire au collège. Les langues étrangères proposées varient en France ; dans le Nord l'anglais, le néerlandais et l'allemand sont proposées comme langues étrangères, dans l'Est l'allemand et l'alsacien et dans l'Ouest l'anglais et le breton. Le bac international, où certaines matières sont enseignées dans une langue étrangère, ou encore le Bachibac et l'Abibac, qui permettent d'obtenir à la fois le bac français et le bachelato espagnol pour l'un, l'Abitur allemand pour l'autre, représentent d'autres formes de reconnaissance mutuelle entre pays et cultures européens.

L'éducation est la base du développement d'un pays, et la France prend un soin particulier dans ce domaine. Elle a consacré 157,2 milliards d'euros à son système éducatif, soit 6,7 % du PIB (produit intérieur brut) en 2018 chiffre supérieur à la moyenne de l'OCDE (l'Organisation de coopération et de développement économique) qui était en 2010 à 6,2%. La France dépense en moyenne 8480 euros pour un élève ou un étudiant. Cette somme augmente avec le niveau d'enseignement, allant de 6 300 euros pour un écolier à 11 510 euros pour un étudiant. Selon le classement PISA, un système pour comparer les systèmes éducatifs

## France

nationaux, les résultats du système éducatif français sont dans la moyenne de ceux des États membres de l'OCDE. La France était arrivée à la 26e place sur 70 en 2019.

Au-delà de l'éducation la France met en place beaucoup d'initiatives pour promouvoir l'aspect culturel. De nombreux festivals sont organisés chaque année en France. Jack Lang, ancien ministre de la culture, a mis en place la fête de la musique le 21 juin, une fête qui encourage les musiciens amateurs à se produire dans l'espace public. La culture est un élément essentiel d'une société dynamique, la culture s'exprime dans la manière de raconter nos histoires, de fêter, de nous rappeler le passé, de nous divertir et d'imaginer l'avenir.

La France veut jouer un rôle actif dans la mise en place d'un groupe de travail pour élaborer une charte européenne du plurilinguisme, de l'éducation et de la mémoire historique.